

2. COMMENTAIRES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

2.1 Statistiques générales du concours 2004

2.2 Évolution du nombre de postes mis au concours et des inscriptions depuis 1993

2.3 Analyse des résultats et commentaires généraux

2.4 Bilan de l'admission

Remarque générale :

La mission d'un concours est de classer les candidats les uns par rapport aux autres sur la base de la qualité de leurs prestations. A cet effet, le jury s'assure que, dans chaque épreuve, la gamme complète des notes disponibles est utilisée. Cela nécessite parfois des opérations d'harmonisation. Il en découle que de très fortes notes ont été attribuées dans chaque épreuve ; cela ne veut naturellement pas dire que la prestation a été jugée parfaite, mais simplement qu'elle a été la meilleure rencontrée.

2.1 STATISTIQUES GENERALES DU CONCOURS 2004

2.1.1 Inscriptions et postes : bilan

Postes mis au concours	160	<u>Épreuve d'admissibilité (total sur 80)</u> ➤ Total obtenu par le 1 ^{er} candidat admissible Option A : 73,35 ; Option B : 72,32 ; Option C : 73,24 ➤ Total obtenu par le dernier candidat admissible : 36,53 <u>Épreuve d'admission (total sur 300)</u> ➤ Total obtenu par le 1 ^{er} candidat admis Option A : 253,95 ; Option B : 227,15 ; Option C : 246,27 Total obtenu par le 160 ^{ème} candidat admis : 133,04
Candidats inscrits	2793	
Candidats ayant composé à la totalité de l'écrit	1696	
Candidats admissibles	334	
Candidats admis	160	

Tableau 2. Inscriptions, postes et bilan

Académie	Inscrits	présents	admissibles	Pourcentage admissibles/ présents	admis	Pourcentage admis/ présents	Pourcentage admis/ admissibles
Aix Marseille	127	70	18	25,71%	4	5.7%	22.2%
Amiens	75	39	6	15,38%	1	2.6%	16.7%
Besançon	51	30	2	6,67%	1	3.3%	50%
Bordeaux	124	92	24	26,09%	11	12%	45.8%
Caen	39	20	4	20,00%	1	5%	25%
Clermont-Ferrand	53	23	7	30,43%	2	8.7%	28.6%
Corse	19	7	2	28,57%	0	0%	0%
Créteil-Paris-Vers	479	281	90	32,03%	56	19.9%	62.2%
Dijon	95	71	11	15,49%	7	9.9%	63.6%
Grenoble	142	86	15	17,44%	8	9.3%	53.3%
Guadeloupe	16	7	0	0,00%	0	0%	
Guyane	8	3	0	0,00%	0	0%	
Réunion	42	15	1	6,67%	0	0%	0%
Lille	195	122	6	4,92%	1	0.8%	16.7%
Limoges	16	7	0	0,00%	0	0%	
Lyon	155	119	48	40,33%	32	26.9%	66.7%
Martinique	13	4	0	0%	0	0%	
Montpellier	141	74	17	22,97%	6	8.1%	35.3%
Nancy / Metz	97	62	7	11,29%	1	1.6%	14.3%
Nantes	102	59	11	18,64%	1	1.7%	9.1%
Nice	64	40	2	5%	1	2.5%	50%
Orléans-Tours	79	50	3	6%	1	2%	33.3%
Poitiers	78	47	3	6,38%	0	0%	0%
Reims	56	44	7	15,91%	2	4.5%	28.6%
Rennes	183	126	20	15,87%	8	6.3%	40%
Rouen	93	53	1	1,89%	0	0%	0%
Strasbourg	99	70	16	22,86%	8		
Toulouse	128	83	13	15,66%	8		

Tableau 3. Répartition des inscriptions et résultats selon les académies

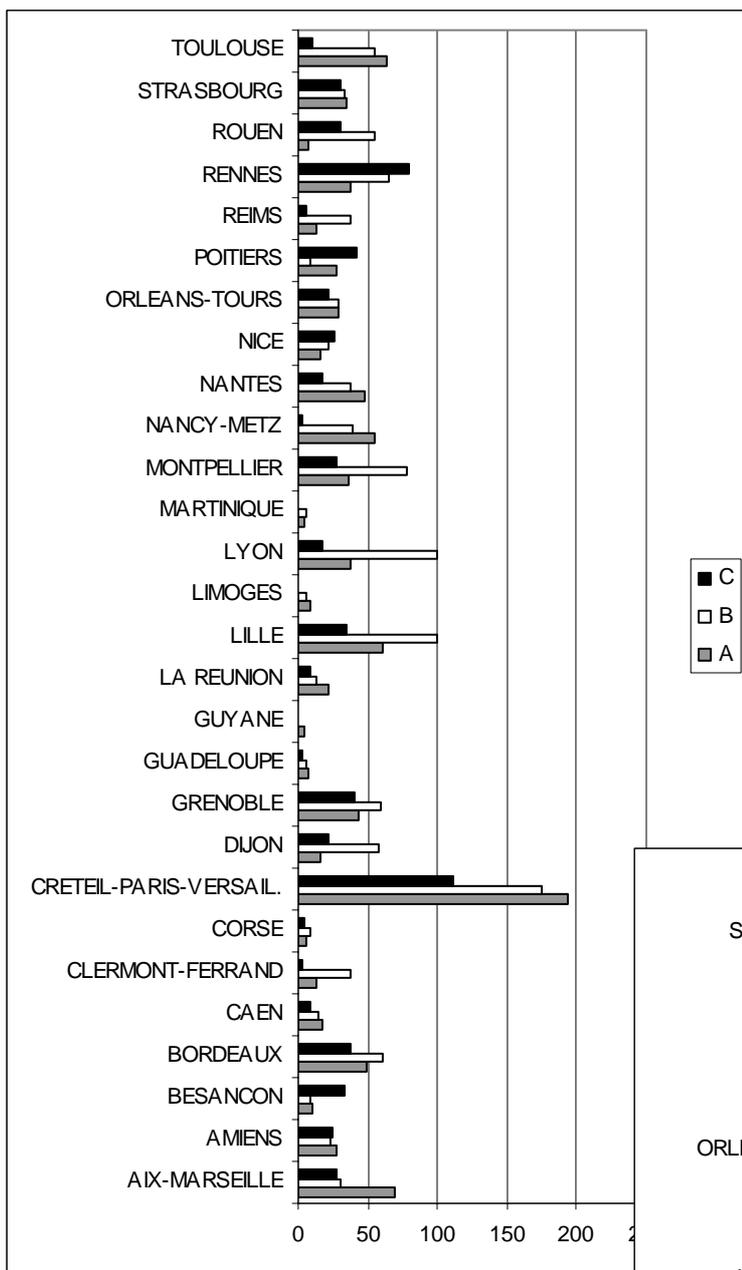


Figure 1 : Répartition des inscriptions dans les différentes académies en fonction des options

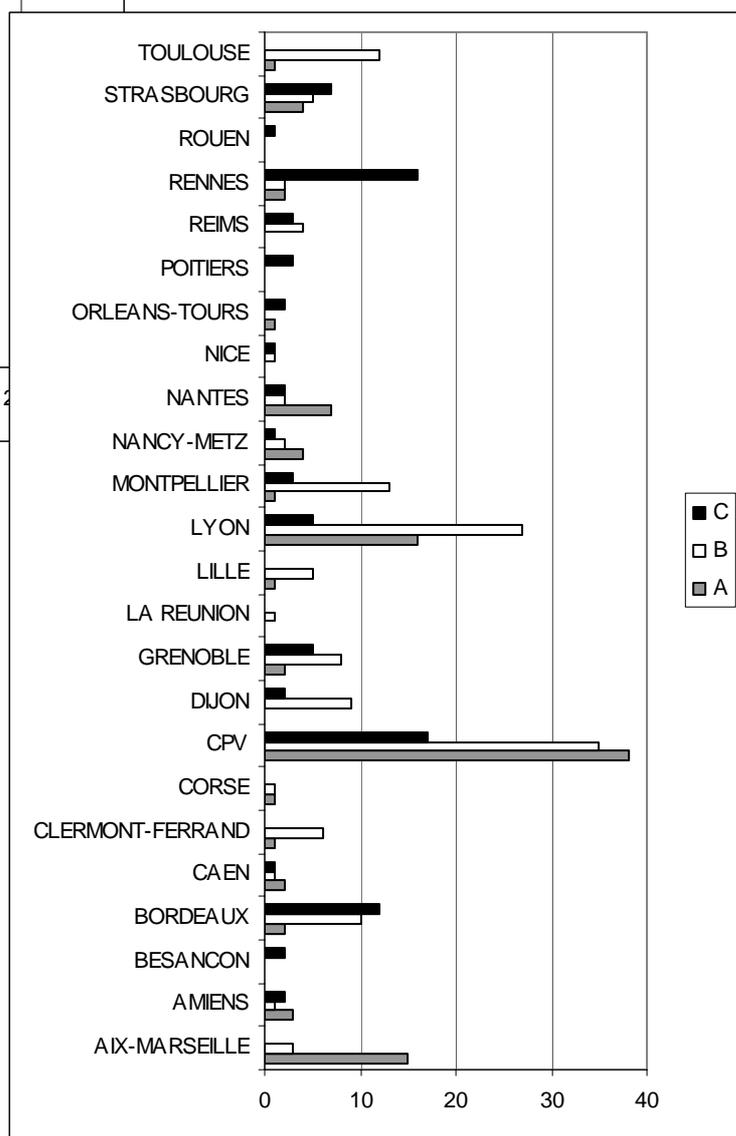


Figure 2. Répartition des admissibles par option dans chaque académie

2.1.2 Répartition des inscriptions et des résultats par profession et/ou catégorie

CATEGORIE PROFESSIONNELLE	INSCRITS PAR OPTION				ADMISSIBLES PAR OPTION			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
AG NON TIT FONCT HOSPITAL	2			2				
AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ	4	1		5				
AIDES EDUCATEURS 2ND DEGRE	2		1	3				
ARTISANS / COMMERCANTS		1		1				
ASSISTANT D'EDUCATION	10	7	4	21				
CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	8	2	3	13	1			1
CERTIFIE	151	157	125	433	7	2	9	18
CONT ET AGREE REM INSTITUTEUR			1	1				
CONTRACT ENSEIGNANT SUPERIEUR	3	4		7				
CONTRACT MEN ADM OU TECHNIQUE	1			1				
CONTRACTUEL 2ND DEGRE	58	43	31	132				
CONTRACTUEL APPRENTISSAGE(CFA)		1		1				
CONTRACTUEL FORMATION CONTINUE		1	1	2				
ELEVE D'UNE ENS	25	12	8	45	21	10	8	39
ELEVE.IUFM.DE 1ERE ANNEE	242	405	221	868	24	36	21	81
EMPLOI-JEUNES HORS MEN		1	1	2				
ENSEIG NON TIT ETAB SCOL.ETR			1	1				
ENSEIGNANT DU SUPERIEUR	2	5	4	11			1	1
ETUDIANT HORS IUFM	164	214	95	473	36	89	39	164
FONCT STAGIAIRE FONCT PUBLIQUE	1		1	2				
FORMATEURS DANS SECTEUR PRIVE	6	2	1	9				
MAIT.OU DOCUMENT.AGREE REM MA	2	1	2	5			1	1
MAIT.OU DOCUMENT.AGREE REM TIT		3	2	5				
MAITRE AUXILIAIRE	23	13	10	46		1		1
MAITRE D'INTERNAT	7	7	3	17				
MAITRE OU DOCUMENT. DELEGUE	4		1	5				
PEGC		1		1				
PERS ADM ET TECH MEN	1	1		2				
PERS ENSEIG NON TIT 2 DEG.AEFE	1	1		2				
PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB		4		4				
PERS ENSEIG TIT FONCT PUBLIQUE	11	15	5	31	1			1
PERS FONCTION PUBLIQUE	3	1	2	6				
PLP	3	3	1	7				
PROFESSEUR ASSOCIE 2 ND DEGRE	1		1	2				
PROFESSEUR ECOLES	3		1	4				
PROFESSIONS LIBERALES	2		1	3				
SALARIES SECTEUR INDUSTRIEL	8		1	9				
SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	5	8	7	20				
SANS EMPLOI	105	78	35	218	3	2		5
STAGIAIRE IUFM 2E DEGRE COL/LY	69	139	82	290	7	8	6	21
STAGIAIRE SITUATION 2E DEGRE	7	8	7	22				
SURVEILLANT D'EXTERNAT	9	8	8	25				
VACATAIRE DU 2ND DEGRE	11	16	7	34	1			1
VACATAIRE ENSEIGNANT DU SUP.	1	1		2				
Total	955	1164	674	2793	101	148	85	334

Tableau 4. Répartition des candidats par catégories socioprofessionnelles

	Année 2002			Année 2003			Année 2004		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Inscrits	857 33,99%	972 38,56%	692 27,45%	805 32,99%	1079 44,22%	556 22,79%	955 34,19%	1164 41,68%	674 24,13%
Présents	531 31,11%	712 41,71%	464 27,18%	455 29,3%	735 47,33%	363 23,37%	517 30,48%	774 45,64%	405 23,88%
Admissibles	102 29,48%	147 42,49%	97 28,03%	113 29,89%	177 46,83%	88 23,28%	101 30,24%	148 44,31%	85 25,45%

Tableau 5. Répartition des candidats par option

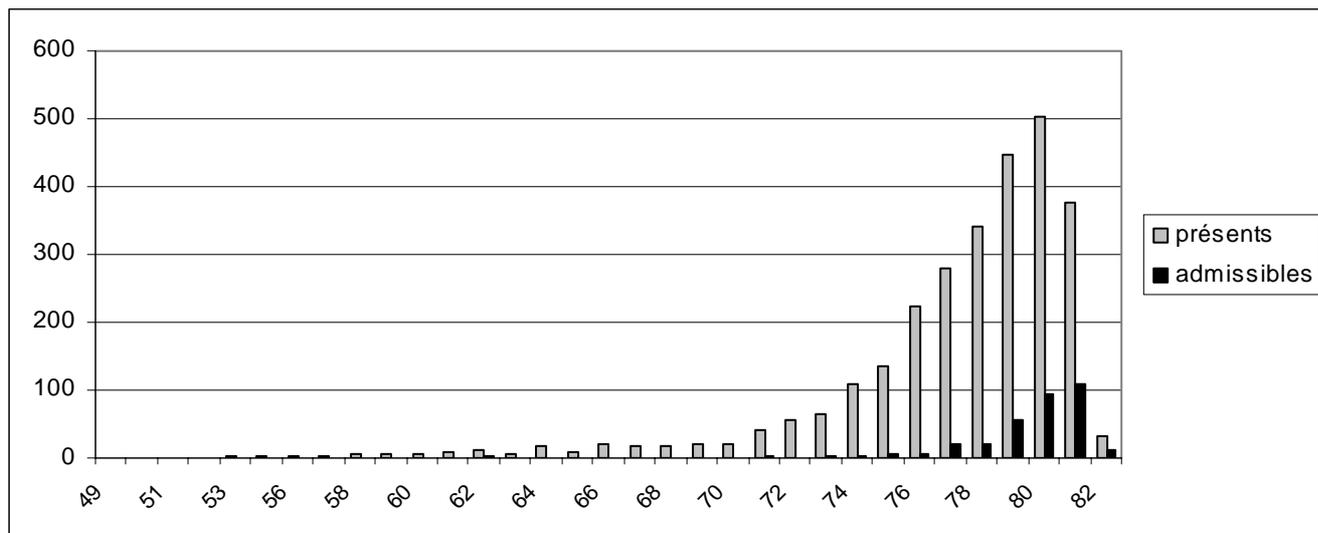


Figure 3. Répartition des candidats inscrits et admissibles en fonction de l'âge

2.2 EVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES ET DES INSCRIPTIONS AU CONCOURS DEPUIS 1993.

Année	Nombre de postes mis au concours	Nombre d'inscrits	Présents à la 1 ^{ère} épreuve	Défections	Présents à la 3 ^{ème} épreuve	Admissibles	Admis
1993	154	1439	928	511	819	233	148
1994	154	1581	1051	530	950	241	154
1995	154	1770	1102	668	1034	242	142
1996	154	2041	1361	680	1252	245	154
1997	130	2273	1595	678	1473	245	130
1998	150	2416	1621	795	1413	240	150
1999	155	2477	1659	818	1491	257	155
2000	160	2678	1908	770	1749	278	160
2001	165	2924	2033	891	1828	276	165
2002	177	2521	1727	794	1537	346	177 + 6 (LC)
2003	198	2440	1726	714	1553	378	198
2004	160	2793	1903	890	1733	334	160

Tableau 6 : Évolution du nombre de postes et de la participation au concours depuis 1993 (LC : liste complémentaire)

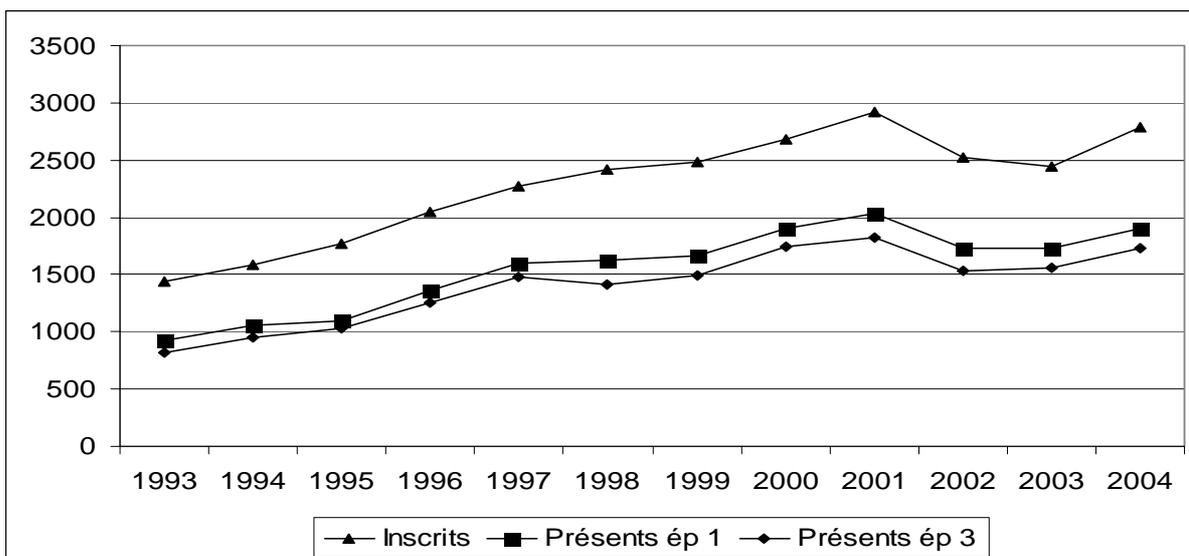


Figure 4. Évolution de la participation au concours depuis 1993

Alors que depuis plusieurs années, le nombre des postes ouverts au concours était en augmentation constante passant de 150 lors de la session 1998 à 198 en 2003 (par ailleurs, six candidats ont été inscrits en 2002 sur une liste complémentaire), une diminution importante a eu lieu cette année puisque le recrutement est limité à 160 postes. Un fléchissement du nombre des candidats inscrits a été observé en 2002 (diminution de 13,9% par rapport à l'année 2001), suivi d'une nette stabilisation lors de la session 2003 ; par contre une nette augmentation caractérise la session 2004. Si le fléchissement de 2002 était peut-être lié à la mise en place de la réforme, il semble que son effet soit estompé.

Comme le montre le tableau 5, dès la session de 2002 marquée par la mise en place de la réforme préparée depuis 1999 et caractérisée par l'ouverture de trois options, les candidats ont manifesté une nette préférence pour l'option B qui correspond au domaine de la biologie et de la physiologie des organismes et de la biologie des populations, en rapport avec le milieu de vie. Une diminution du nombre des candidats ayant choisi l'option C (sciences de la Terre et de l'Univers, interactions entre la biosphère et la planète Terre), était aussi constatée : 27, 45% d'inscrits (27,18% de présents) dans ce secteur en 2002 contre 33,20% d'inscrits (33% de présents) en 2001. Ces tendances persistaient et même s'accroissaient en 2003. Cette situation préoccupante pouvait laisser craindre une dérive progressive du recrutement. Les chiffres observés cette année sont sur ce point rassurants, et il semble que, là encore, les effets de la réforme tendent vers la stabilisation.

Le nombre des candidats admissibles est passé de 346 (session 2002) à 378 (session 2003) puis 334 (session 2004) de façon à répondre dans des conditions optimales au nombre de postes ouverts.

2.3 ANALYSE DES RESULTATS ET COMMENTAIRES GENERAUX

2.3.1 Admissibilité : épreuves écrites

Chaque candidat doit choisir une option (A, B ou C) et respecter son choix lors des épreuves d'admissibilité. Outre une épreuve écrite dans le cadre de la spécialité choisie, deux autres écrits dans les contre-options (b et c pour un candidat ayant choisi l'option A, etc.) complètent les épreuves d'admissibilité.

Comme le montrent le tableau 7 et les figures 5, 6 et 7, les exigences des correcteurs sont importantes puisque les moyennes des notes obtenues par les candidats inscrits pour le sujet de spécialité sont de 6,44/20 pour l'option A, de 6,97/20 pour l'option B et de 6,80/20 pour l'option C. Des moyennes variant de 3,98 à 5,61/20 ont été obtenues pour les épreuves écrites de contre-option (tableau 7).

Secteur A											
	Option A				Contre-option b				Contre-option c		
	2002	2003	2004		2002	2003	2004		2002	2003	2004
Moyenne	5,70	6,45	6,44	Moyenne	5,38	5,80	5,61	Moyenne	4,42	5,68	4,57
Écart-type	3,97	4,53	5,15	Écart-type	2,88	4,42	3,36	Écart-type	3,31	3,78	3,01
Minimum	0,00	0,00	0	Minimum	0,27	0,12	0	Minimum	0,00	0,00	0
Maximum	20,00	20,00	20	Maximum	14,13	20	18	Maximum	15,75	18,37	18,5

Secteur B											
	Option B				Contre-option a				Contre-option c		
	2002	2003	2004		2002	2003	2004		2002	2003	2004
Moyenne	5,73	6,84	6,97	Moyenne	5,47	6,03	4,27	Moyenne	4,72	5,92	4,73
Ecart-type	4,20	4,46	4,48	Ecart-type	4,08	3,53	4,26	Ecart-type	3,37	3,40	2,77
Minimum	0,00	0,00	0	Minimum	0,00	0,00	0,06	Minimum	0,00	0,00	0
Maximum	20,00	20,00	20	Maximum	20,00	20,00	20	Maximum	17,50	18,2	16,56

Secteur C											
	Option C				Contre-option a				Contre-option b		
	2002	2003	2004		2002	2003	2004		2002	2003	2004
Moyenne	6,05	6,59	6,80	Moyenne	5,00	5,52	3,98	Moyenne	5,45	5,56	5,29
Ecart-type	3,81	4,44	5,52	Ecart-type	4,20	3,57	4,30	Ecart-type	2,80	4,09	3,18
Minimum	0,40	0,00	0	Minimum	0,00	0,00	0,06	Minimum	0,27	0,12	0
Maximum	19,67	20,00	20	Maximum	20,00	20,00	20	Maximum	15,20	20,00	15,75

Tableau 7. Statistiques sur les résultats des différentes épreuves de l'écrit

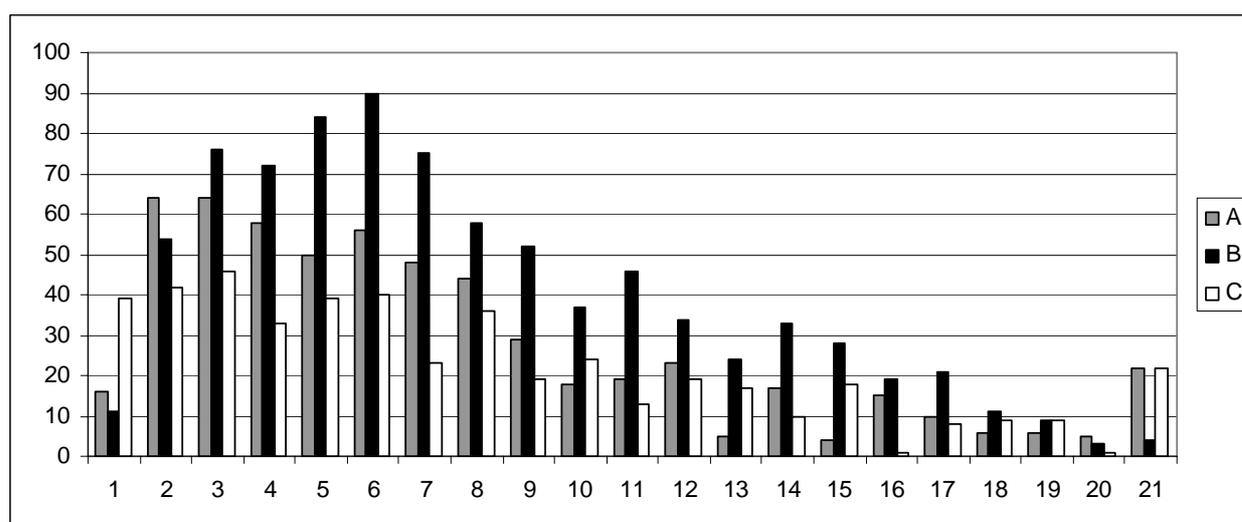


Figure 5. Répartition des notes dans les différentes options d'écrit

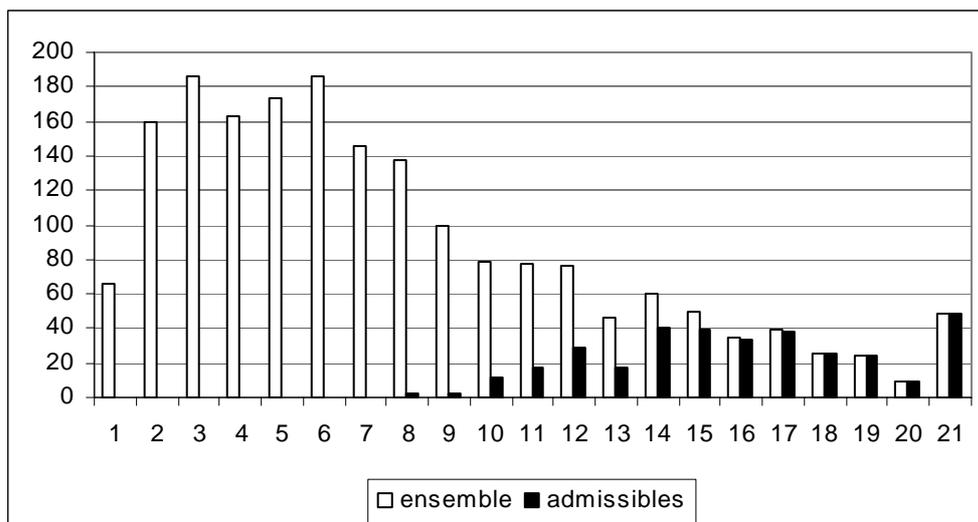


Figure 6. Répartition générale des notes de l'option d'écrit des candidats admissibles par rapport à l'ensemble

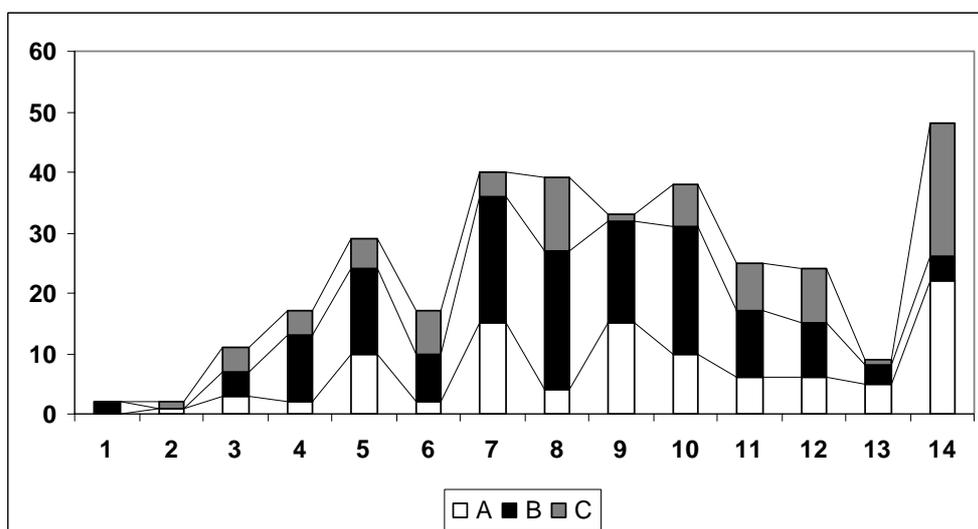


Figure 7. Répartition des notes des admissibles pour le devoir de spécialité dans les différentes options

La barre d'admissibilité a été fixée à 36,53 points sur 80 (soit 9,13/20). Le nombre des candidats admissibles a été de 334 correspondant à 101 candidats du secteur A (30,24%), 148 du secteur B (44,31%) et 85 du secteur C (25,45%). Cette distribution est proche de celle des pourcentages des candidats présents à la troisième épreuve écrite dans chacun des secteurs.

La répartition des candidats admissibles selon les centres des écrits et les académies est présentée dans le tableau 3. Même s'il faut se garder d'assimiler le centre où se déroulent les épreuves écrites ou l'académie avec les préparations au concours susceptibles d'exister dans les villes concernées, il convient de noter que deux régions représentent plus de 41.3% du total des admissibles (Créteil-Paris-Versailles : 90 admissibles soit 26,9% et Lyon : 48 admissibles soit 14,4%). Deux autres académies ont au moins 20 admissibles soit 6 % : 20 admissibles à Rennes et 24 à Bordeaux. Sept académies ont entre 10 et 20 admissibles : Aix-Marseille (18), Dijon (11), Grenoble (15), Montpellier (17), Nantes (11), Strasbourg (16) et Toulouse (13). Enfin, treize académies obtiennent moins de 10 admissibles (Amiens, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, La Réunion, Lille, Nancy-Metz, Nice, Orléans-tours, Poitiers, Reims et Rouen). La diminution du nombre de postes a naturellement conduit à une diminution du nombre d'admissibles (sans toute fois atteindre la réduction proportionnelle). Il semble que dans ces conditions les académies qui ont

habituellement un nombre limité d'admissibles se soient montrées les plus vulnérables, ce qui reflète sans doute l'importance des moyens qui doivent être mis en œuvre pour une préparation efficace à l'agrégation externe SV-STU.

2.3.2 Admission : épreuves pratiques

Comme il a été déjà signalé (voir paragraphe I.1.2), chaque candidat admissible effectue deux épreuves pratiques, l'une d'une durée de 6 heures s'inscrivant dans l'option choisie, l'autre d'une durée de 4 heures portant sur les contre-options.

Les moyennes des notes obtenues pour les épreuves pratiques de spécialité apparaissent très voisines quand on compare les résultats pour les différentes options (figure 8 : 11,82/20 pour le secteur A (note maximale : 20/20 ; note minimale : 3,29/20), 12,63/20 pour le secteur B (note maximale : 20/20 ; note minimale : 6,65/20), 12/20 pour le secteur C (note maximale : 20/20 ; note minimale : 4,05/20).

Les moyennes des notes attribuées aux épreuves pratiques de contre-option sont de 9,82/20 (note maximale : 17,92/20 ; note minimale : 1,54/20) pour les candidats du secteur A, de 10,25/20 (note maximale : 17,21/20 ; note minimale : 3,56/20) pour ceux du secteur B et de 9,14/20 (note maximale : 15,02/20 ; note minimale : 5,03/20) pour ceux du secteur C (figure 9).

On note que les TP ont un effet important sur le classement des candidats : les écarts de places après les TP vont de 208 places perdues à 208 places gagnées. Le changement de rang, dans un sens ou dans l'autre, est au moins égal à 100 pour 40 candidats.

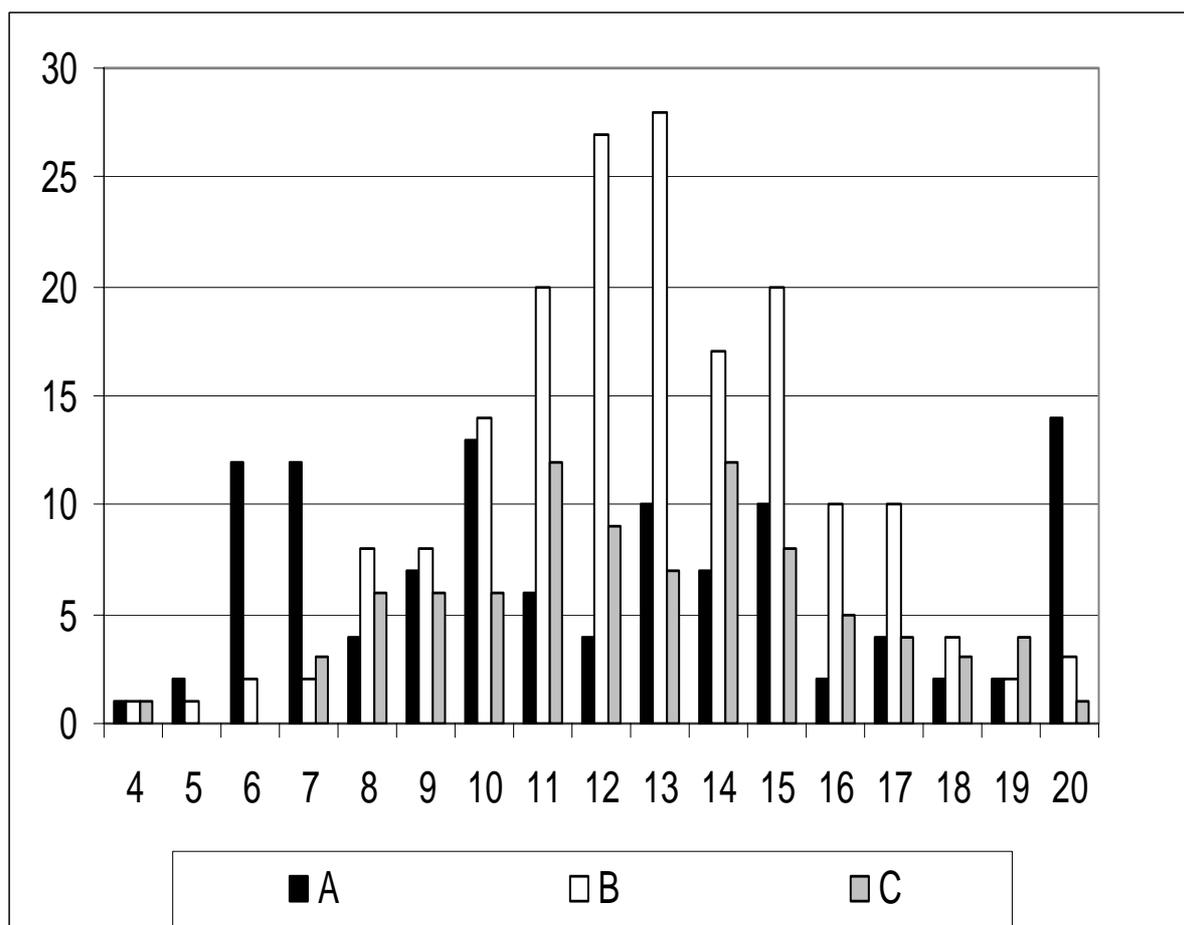


Figure 8. Histogramme des notes des épreuves pratiques de spécialité

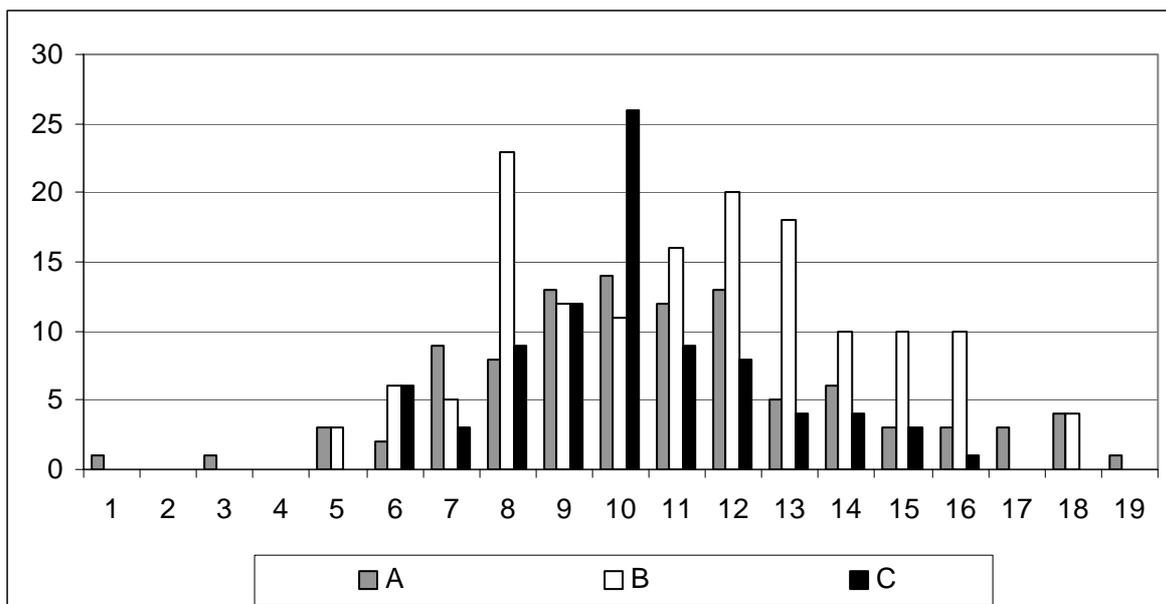


Figure 9. Histogramme des notes des épreuves pratiques de contre-option

2.3.3 Admission : épreuves orales

Chaque candidat admissible effectue une épreuve orale du type « leçon démonstration » dans l'option choisie (coefficient : 4) et une leçon portant sur le programme de connaissances générales ou sur le programme annexe de questions scientifiques d'actualité (coefficient : 3). Les histogrammes (figures 10 et 11) concernant les notes obtenues par les candidats pour l'une et l'autre leçons mettent en évidence le grand étalement des notes quelle que soit l'option choisie pour la première épreuve orale ou la nature de la contre-option tirée au sort pour la seconde épreuve.

La moyenne des notes des leçons de spécialité est de 7,84/20 (note maximale : 20/20 ; note minimale : 0,75/20) pour les admissibles du secteur A, de 6,77/20 (note maximale : 16,75/20 ; note minimale : 0,25/20) pour ceux du secteur B et de 5,79/20 (note maximale : 20/20 ; note minimale : 0,75/20) pour ceux ayant choisi l'option C. Ceci représente une moyenne générale de 6,84/20 pour cette épreuve orale réalisée par les candidats admissibles. Comparativement ces moyennes sont de 11,31/20 (note minimale : 3,5/20) pour les admis au concours relevant du secteur A, de 9,32/20 (note minimale : 1,75/20) pour ceux du secteur B et de 8,29/20 (note minimale : 2,5/20) pour ceux du secteur C. Pour l'ensemble des candidats admis, la moyenne générale à l'épreuve orale portant sur l'option choisie est de 9,65/20.

La moyenne générale pour la leçon de contre option est de 6,34/20 pour l'ensemble des admissibles et de 8,86/20 pour les admis.

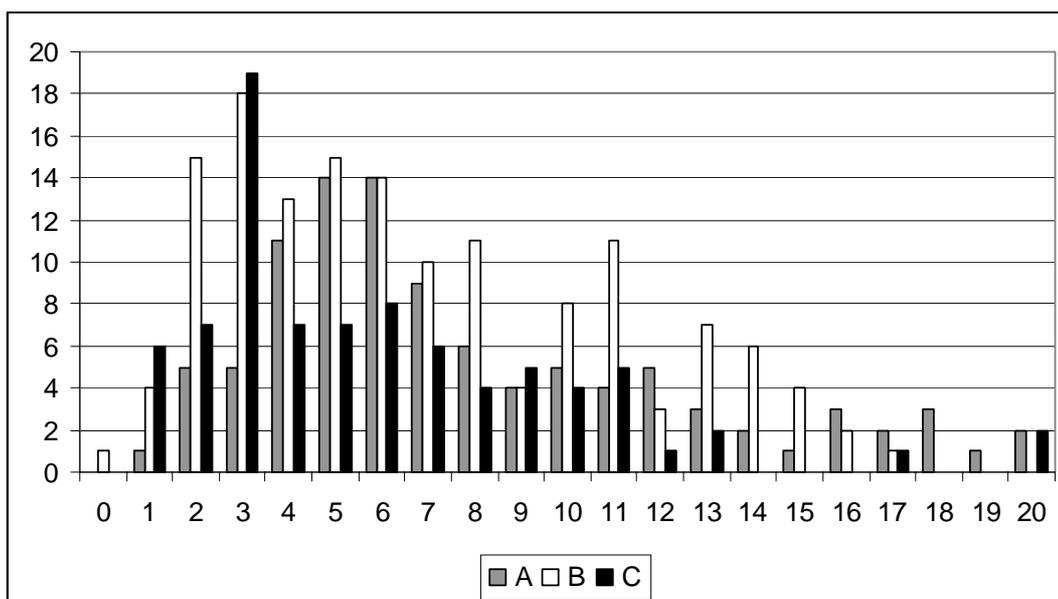


Figure 10. Histogramme des notes obtenues pour l'épreuve orale d'option par les admissibles

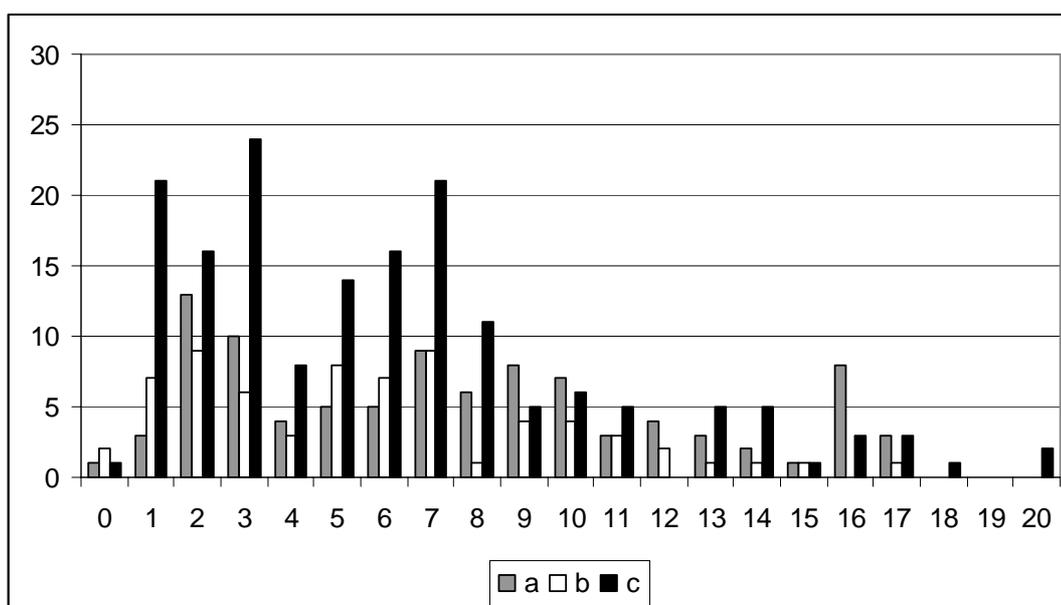


Figure 11. Histogramme des notes obtenues pour l'épreuve orale de contre-option par les admissibles

2.4. BILAN DE L'ADMISSION

La barre d'admission a été fixée à 133,04 points sur 300 (soit 8,9/20) correspondant au résultat obtenu par le 160^{ème} candidat, tous les postes ouverts au concours ayant été pourvus. Parmi ces 160 candidats, 48 ont choisi l'option A (30% des candidats inscrits sur la liste principale), 72 ont opté pour le secteur B (45%) et 40 ont retenu l'option C (25%). Ces pourcentages sont proches de ceux constatés pour l'admissibilité qui étaient respectivement de 30,24% pour le secteur A, de 44,31% pour le secteur B et de 25,45% pour le secteur C. Parmi les candidats admis, 110 candidats ont obtenu un total de points égal ou supérieur à 150/300 points (soit 68,75% des admis, 32,93% des admissibles) et 49 d'entre eux ont eu le mérite d'obtenir la moyenne ou plus aux 3 séries d'épreuves (écrites, pratiques et orales). Les 10 derniers

candidats de la liste principale ont un total de points qui s'échelonne entre 135,59 et 133,04. Le total des points acquis par les 10 candidats suivants est compris entre 132,96 et 131,32.

Le bilan aux différentes épreuves du concours est indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 8. Bilan du concours		Candidats	
		Admissibles	Admis
Epreuves écrites /80	Moyenne (E-T)	47,98 (9,01)	52,88 (9,19)
	Min Max n	36,53 73,35 334	36,63 73,35 160
Epreuves pratiques /80	Moyenne (E-T)	44,07 (10,61)	50,65 (8,73)
	Min Max n	6,58 74,68 375	30,26 74,68 160
Epreuves orales /140	Moyenne (E-T)	46,2 (24,58)	65,2 (20,07)
	Min Max n	6 128 330	26 128 160
Total concours /300	Moyenne	137,97 (36,92)	168,73 (26,98)
	Min Max N	43,46 253,95 330	133,04 253,95 160

De même que les TP, l'oral a un impact fondamental sur le classement. Les variations de rang entre la fin du concours et l'écrit vont de 207 places perdues à 259 gagnées (79 candidats ont gagné ou perdu au moins 100 places). C'est donc bien un nouveau concours qui se déroule à l'oral, dans lequel chaque admissible a toutes ses chances.

La répartition des candidats admis selon les centres des écrits et les académies (tableau 3) montre que les centres de préparation ayant les meilleurs résultats lors de l'admissibilité renforcent leur performance à l'admission. Ainsi, 2 académies obtiennent 55% des postes ouverts au concours (Créteil-Paris-Versailles : 56 admis, et Lyon : 32 admis. Une académie a plus de 10 admis : Bordeaux (11). Les autres académies obtiennent des scores plus modestes : 4 pour Aix Marseille, 7 pour Dijon, 8 pour Toulouse, Grenoble, Rennes et Strasbourg, 6 pour Montpellier et moins de 3 pour les autres.